

**Remarques sur la conduite de Christian IV en économie
politique et sur ses relations avec la bourgeoisie
jusqu'en 1625.**

Par

J.-A. Fridericia.

(Présenté dans la séance du 8 mai 1896.)

En s'arrêtant sur l'histoire de la bourgeoisie en Danemark durant les 16^e et 17^e siècles, la pensée se fixe involontairement d'abord sur le changement subi par l'État en 1536 et la période qui suit immédiatement. Le temps n'est plus où l'on voyait dans ce qui se passa alors une victoire remportée par l'aristocratie : grâce à la trouvaille qu'on a faite de documents intéressants et à des recherches perspicaces, on sait aujourd'hui que la royauté retira les principaux avantages politiques des changements survenus dans l'Église, ainsi que des événements qui s'y rattachent. On peut donc voir une ère nouvelle dans l'évolution historique de la royauté commençant à l'issue de la guerre du Comte et à l'introduction de la Réforme, bien que, à commencer par le côté politique, les suites de la victoire n'aient point été complètes et malgré le terrain très considérable gagné par la noblesse au point de vue social.

Mais à côté de cela il est un fait qui souvent n'est pas assez apprécié, c'est que si, avant 1536, il y avait incontestablement dans la bourgeoisie des germes viables de puissance

politique, le temps qui suivit cette année-là vit toute autre chose que leur culture. Que l'on compare les tentatives faites après la mort de Frédéric I^{er} par Copenhague et Malmö pour introduire dans la vie politique un élément civique et démocratique, avec cette expression de la bourgeoisie qui, en 1560, se donnait pour *communauté de pauvres soumis au roi de Danemark et à sa noblesse*, et l'on comprendra que cet intervalle couvre une défaite complète. Et, de plus, songeons que si, malgré son triomphe si important de 1536, qui faisait augurer un avenir comme celui de ses égales dans les grands États d'Europe et en tout cas comme chez les Suédois, ses voisins, la royauté danoise venait à peine de voir s'écouler plus d'un siècle depuis cet événement et se trouvait aussi compromise qu'on la voit en 1648, une des causes principales en est que, n'imitant pas la France, par exemple, elle ne songeait pas ou ne suffisait point à se frayer un passage en recrutant ses fonctionnaires dans la bourgeoisie, et qu'elle ne prenait pas pour modèle, par exemple, la Suède de Charles IX et de Gustave-Adolphe, pays qui s'appuyait sur les représentants des états inférieurs dans les diètes.

Comme on l'a dit, l'effort politique de la bourgeoisie était réprimé, et l'indépendance des communes avait plutôt perdu du terrain. Toutefois sur un point unique il y eut progrès dans les rapports de l'État avec la bourgeoisie. Les revenus des villes ne furent plus octroyés aux baillis royaux (*Lensmænd*); ces fonctionnaires ne conservèrent qu'à titre de représentants du roi, et non comme maîtres-nés de leurs bailliages, leurs relations avec l'administration des villes. Ceci rendit ces dernières plus dépendantes du pouvoir central, mais relâcha davantage leur lien de soumission locale et privée vis-à-vis du gentilhomme le plus puissant du voisinage. Ceci déjà rendait possible un élargissement, si lent qu'il fût, de l'horizon politique, et surtout frayait la voie pour créer un plus fort esprit de caste contraire à la manière de voir du moyen âge qui avait

fait de chaque ville une corporation à part, à laquelle incombait la sauvegarde de certains privilèges spéciaux lui revenant. C'est sans doute dans ce sens qu'a agi aussi un nivellement partiel fait au sein de la bourgeoisie. Dans diverses villes de province, les limites n'avaient antérieurement pas été nettement tracées entre la noblesse et les rangs de la haute bourgeoisie; non seulement des nobles avaient jusqu'alors revêtu des emplois comme ceux de bourgmestres et d'échevins, mais il y avait même eu une sorte de patriciat, des familles formant l'intermédiaire de la bourgeoisie à la noblesse. Ces familles disparurent à peu près quand on passa du 16^e au 17^e siècle: la différence de classe à classe s'accrut en suivant le mouvement général de l'évolution et, parallèlement à cela, la masse de la bourgeoisie fit de plus en plus contraste avec la noblesse, et fit valoir vis-à-vis de cette dernière un plus grand nombre d'intérêts communs, et cela malgré les liens qui rattachaient la bourgeoisie à la noblesse sous l'influence de leurs relations commerciales communes et malgré les lignes de démarcation qui, au sein même de la bourgeoisie, existaient entre marchands et artisans, entre les gens aisés et les pauvres. L'importance des relations commerciales était purement économique, nullement politique, et sociale par pure exception. Les lignes de démarcation affaiblissaient la puissance des villes dans les cas critiques, mais il s'en fallait qu'elles effaçassent la différence entre la haute classe bourgeoise et la noblesse. Ajoutons à cela que le besoin ressenti par la royauté de s'adresser aux divers états pour lever des contributions extraordinaires concourait à réunir ces états séparément, et il ne faut pas non plus oublier le fait purement externe que peu à peu les murs et remparts qui ceignaient la plupart des villes et en avaient dénoté la position à part, s'effondrèrent. De tout cela il s'ensuivit que malgré la non-extinction du sentiment de civisme local, il vit surgir à ses côtés et croître plus vigoureux que ci-devant un esprit de communauté, un sentiment de bourgeoisie qui, sous le rapport

de l'économie et des questions sociales, eut promptement ses premières manifestations, tandis que ses résultats politiques sont postérieurs à l'époque dont nous parlons ici.

Toutefois, comme toute autre bourgeoisie, celle du Danemark avait surtout pour base de son avenir son état économique. Sous ce rapport le 16^e siècle dénote un progrès incontestable sous l'action dominante du fait qu'en Danemark, comme dans l'Europe entière, le placement des marchandises et l'importance de l'argent allaient en augmentant, et que pour la part du Danemark ce mouvement fut accompagné d'une décadence dans la puissance des villes hanséatiques aux points de vue commercial et politique. De concert avec les restrictions des privilèges de la Hanse et la diminution de la souveraineté que lui donnaient ses capitaux dans le monde financier, l'augmentation du débit créa des chances pour la formation d'une classe commerçante danoise, capable de remplacer les Hanséates, à titre de supporteur de l'exportation et de l'importation. Il n'y a non plus aucun doute que vers la fin du 16^e siècle les commerçants du Danemark ne fissent beaucoup plus d'affaires que jamais. On peut dresser toute une liste de villes danoises ayant des navires appartenant à des armateurs domiciliés et faisant le cabotage des Pays-Bas, de l'Angleterre et de l'Espagne, pour y porter les céréales ou les bœufs du Danemark et en rapporter du vin, du sel, des articles de quincaillerie, des tissus et des denrées coloniales. Il faut y joindre un certain trafic sur la mer Baltique, un débit assez considérable en Suède et une exportation très importante par terre de bœufs. Partout à la ronde, le bien-être croissait dans les villes danoises; les marchands étrangers s'y faisaient naturaliser; de nouvelles familles prenaient leur essor, et les commerçants opulents élevaient des maisons plus riches et plus belles qu'auparavant.

Mais si l'économie sociale eut fait de la sorte un progrès relatif assez considérable, ce qui en était résulté vers l'an 1600,

présentait encore des points faibles tirant fortement à conséquence. En général les villes n'étaient que de petites villes, et c'est le manque de capital qui, à tout prendre, constituait la grande lacune. Autre fait très important: les Hollandais envahissaient de plus en plus le Danemark en qualité d'héritiers du commerce de la Hanse avec notre pays. Ils n'étaient plus, comme leurs prédécesseurs, nantis de privilèges, mais trouvaient leur appui dans leur opulence et leur habileté, leurs colonies et la haute main qu'ils tenaient dans le marché universel. Et, de plus, les guerres entre les Provinces-Unies, l'Angleterre et l'Espagne à l'effet desquelles venait se joindre celui des courses des Dunkerquois, entravaient considérablement le commerce maritime neutre. Et il n'y avait aucune industrie nationale pour alimenter l'exportation danoise, tandis que les opérations commerciales dans le pays même étaient entravées par des privilèges de la noblesse et par un commerce rural faisant une concurrence pernicieuse aux villes.

Voilà l'esquisse de ce qu'était la bourgeoisie et de l'état de son activité à l'époque où Christian IV, devenu majeur, prit, en 1596, les rênes du gouvernement en Danemark. Quelques années se furent à peine écoulées qu'il mit la main à la réforme de l'économie politique et poursuivit cette œuvre avec fermeté durant près d'une génération. En général les traits principaux de cette réforme se réduisirent à un grand déploiement d'initiative qui aboutit malheureusement beaucoup plus bas que les efforts n'avaient visé, sans que toutefois cette même initiative démerite un vif intérêt. Le principe de cette politique réformatrice fut la tentative de donner de l'essor aux villes. A plusieurs reprises Christian IV exprime l'opinion que la prospérité de ces villes était le moyen le plus efficace d'assurer le bien de ses sujets. Il fut le premier roi de Danemark issu de la branche cadette d'Oldenbourg, qui fit de cette idée l'étoile conductrice de sa politique.

On ne saurait non plus douter que l'honneur n'en revienne tout d'abord à ce roi et personnellement. Il y voyait un problème de la plus haute importance et il avait assez d'énergie pour en tenter la solution. Un coup d'œil sur son attitude et celle du sénat du royaume en face de cette question, rend incontestable que, dans tous les cas où il n'avait pas les mains libres, mais était obligé de consulter le sénat, le roi fonctionnait comme force motrice, les sénateurs fournissant l'élément réfrénateur. Mais la certitude même de ce fait n'empêcherait pas de chercher qui lui a donné des impulsions dans ce sens, et qui a été le plus important de ses conseillers. La réponse à ces questions est, ici entachée d'incertitude, là incomplète. Voici tout ce qu'on ose avancer sur ce point. Parmi les serviteurs du prédécesseur de Christian IV, Christophe Walkendorf, ci-devant surintendant des finances et alors son grand sénéchal, fut l'homme dont la pensée se rapprochait de celle du souverain et qui à certains égards la réalisa suivant les moyens d'alors. Il a probablement cherché à inculquer ses idées au jeune roi; mais là-dessus on ne sait rien de certain, et, en 1601, Walkendorf était déjà mort. Il y eut un autre personnage dont l'influence se laisse mieux entrevoir; c'est le docteur Jonas Charisius, issu lui-même de la bourgeoisie, fils d'un pasteur, mais élevé après la mort de ce dernier par un bourgmestre de Nykiöbing. Ses études à l'étranger, ses vastes relations au dehors lui valurent une éducation et une connaissance du monde peu communes. De 1598 à 1619, époque de sa mort, il fut secrétaire de la chancellerie allemande. Ses papiers¹⁾ font foi d'un profond sentiment de l'importance du commerce et de l'industrie. Nous allons rencontrer son nom plus d'une fois, et c'est à peine se méprendre que de voir en lui le grand conseiller du roi sur les points en question, bien que ce dernier ne se rangeât pas toujours à son

¹⁾ Conservés dans les Archives de l'État.

opinion et que, Charisius mort, le roi poursuivît l'objet de ses propres efforts.

Dans un sens plus profond, la personne entière de Christian IV manquait d'empire sur elle-même ; ses lettres ont quelque chose de disséminé et de chaotique ; son caractère pratique et peu porté à la littérature est un peu dénué de théorie, en sorte que le premier coup d'œil dissuade de le voir agir sous l'inspiration d'idées arrêtées et raisonnées. On n'en voit pas moins la possibilité de grouper les pensées qui ont fait la base de son activité sur le terrain en question et leur donner de l'unité, quitte à devoir s'abstenir de décider s'il aurait pu lui-même exprimer clairement cette unité, ou si peut-être plutôt il s'est laissé conduire par elle sans trop s'en rendre compte. C'est sur ces points que nous nous arrêterons d'abord comme renfermant, en apparence du moins, les principes fondamentaux ; puis nous en considérerons la réalisation dans la pratique de la vie.

Ici le premier rang appartient au fait que si, comme nous l'avons dit, l'essor des villes et par cela même de la bourgeoisie, constituait le problème principal, à celui-ci ne s'en reliait pas moins un autre, et que ce dernier non seulement fournissait un moyen de résoudre la question, mais encore avait avec le résultat espéré une relation trop intime pour tolérer une scission à n'importe quelle phase de l'évolution. Ce second problème était le développement du pouvoir de l'État, son imprégnation de la vie entière. On retrouve cette pensée sous une autre forme, sur un terrain tout à fait étranger. Après les réformes pratiques effectuées par Christian IV, ce sont les fameux édifices élevés par lui, qui attirent le plus l'attention, quand on considère la première période de son histoire. Ils ont un style arrêté dont la teneur psychologique peut se définir : l'aspiration à ce qui charme le regard, satisfait la vue, rend la vie gaie. Mais dans leur érection on distingue en même temps un autre effort, celui d'élever en Danemark des

monuments architectoniques capables de rivaliser avec ceux que les grands pays avaient produits durant les derniers siècles, et la force à laquelle la réalisation de cet effort devait être attribuée, c'était le pouvoir de l'État. C'est, représentée par la royauté, que cette puissance devait montrer sa grandeur, donner une idée de sa plénitude et de son éclat. Mais ce qui était ainsi un problème à résoudre dans ce que la vue devait observer, constituait aussi d'une autre manière un problème à résoudre dans ce qui devait donner son cachet à la vie intérieure du royaume et du peuple. Sur ce point aussi, selon Christian IV, l'État constituait le point central : c'était l'État qui devait tenir le premier rang, organiser l'ordre social ou créer du nouveau, et toujours de manière à contribuer d'une part au bien des sujets, tandis que d'un autre côté ce qui serait effectué profiterait à l'État, soit indirectement soit directement. Cela fait carrément contraste avec le moyen âge, et par conséquent c'est dans son idée fondamentale la continuation de l'œuvre de Christian II, de Christian III et de Frédéric II. Mais, en tout cas, si l'on compare cette poursuite avec l'œuvre de Christian III et de Frédéric II, on constate un nouveau procédé, des voies nouvelles.

Toutefois, ces considérations générales servant de fond nous rapprochent de l'objet : on peut définir les idées par lesquelles la manière dont Christian IV concevait l'État, se liait à ses réformes en fait d'économie politique. Ce roi subit d'abord l'influence des idées nouvelles en économie nationale, celles qui prises en général portent le nom de *mercantilisme*. Pendant longtemps on a communément regardé l'importance du système de mercantilisme comme étant basée presque exclusivement sur la pensée qu'amener le commerce et l'industrie à un état florissant, et faire accroître le capital et la population, comprenait les éléments essentiels d'une augmentation de la prospérité nationale. Il va de soi que cela peut aussi passer à bon droit pour les grands résultats pratiques du système,

mais c'est au professeur Gustave Schmoller, célèbre économiste et historien, que revient l'honneur d'avoir approfondi la compréhension du mercantilisme en établissant que la condition pour atteindre le but donné, c'était le droit et l'aptitude du pouvoir de l'État à se faire jour à travers les corporations tant locales que communales et les privilèges, et à remplacer les anciennes prérogatives par de nouveaux droits mieux en état de servir l'intérêt public et, l'on peut ajouter, l'intérêt de l'État même¹⁾. Tels furent les principes adoptés par Christian IV; mais il y relia un autre ordre d'idées qui, sous le rapport financier proprement dit, était en voie de prendre le dessus en Europe, le système dit *régalisme*, d'après lequel les ressources pécuniaires de l'État devraient s'augmenter par une exploitation plus considérable que jusqu'alors de son activité. L'État exigerait une plus forte contribution des gens qui immédiatement ou spécialement bénéficieraient de son activité; c'est pourquoi l'État pourrait vendre les privilèges et monopoles et pousser même jusqu'à faire lui-même du commerce ou de l'industrie. Le mercantilisme et le régalisme ne coïncident nullement; au contraire, ils peuvent se contrecarrer. Toutefois ils ont des côtés communs qui fournissent le point de départ pour comprendre l'économie politique de Christian IV. A cette activité créatrice positive qui vise à l'essor des villes, se relie tantôt la lutte contre les vieux intérêts qui y régnaient, tantôt la poursuite d'autres buts politiques indépendants de cet essor. Cependant on ne niera pas que parfois cette activité ne soit pure, désintéressée, si l'on veut, simplement indirecte comme tout ce qui vit dans le pays au service de l'État. Toutefois ceci prouve, non pas que le centre des pensées du roi n'a pas été celui qu'on a décrit, mais seulement que ses vues n'étaient point étroites.

¹⁾ Voy. son mémoire intitulé *Der Merkantilismus in seiner historischen Bedeutung* (Jahrbücher für Gesetzgebung des deutschen Reiches 1884, p. 15 et suiv.).

Si maintenant nous passons à l'examen détaillé de ce qu'a fait le roi, il est clair que nous devons nous borner à certains traits principaux.

Il y a lieu d'arrêter d'abord le regard sur la suppression d'anciennes villes et la fondation de nouvelles villes. Parfois c'était une grande ville déjà établie, dont la sphère commerciale avait besoin d'expansion, comme ce fut alors le cas pour Trelleborg, rayée en Scanie en 1619, parce que cette ville portait préjudice à Malmö. Mais le plus souvent c'étaient des villes soit petites, soit en état de stagnation, dont les habitants furent transportés, par arrêt sans appel, dans des villes nouvellement fondées, parce que la situation de ces dernières promettait plus de vie, et, ce qui mérite ici une attention particulière, parce que, ceintes de forteresses, elles devaient servir à d'autres buts politiques. Trois petites villes du Blékinge furent condamnées en 1600, et à leur place on bâtit Christianople. Lorsque Væ en Scanie fut brûlée durant la guerre de Calmar, il fut sévèrement défendu de la rebâtir; car le roi voulait fonder dans le voisinage Christiansstad, ce qui se réalisa en 1614. C'était pour concentrer là-bas à l'Est la vie citadine en même temps qu'on élèverait contre la Suède deux importantes forteresses nouvelles sur la frontière. Une pareille association d'intérêts fit décider la fondation de la ville qui plus tard devait devenir la capitale de la Norvège. Durant les guerres du 16^e siècle, Oslo avait été pour l'ennemi une proie facile; il s'était établi dans cette ville et menaçait la forteresse d'Akershus. La ville, bâtie de bois, avait souvent été détruite par l'incendie, au détriment de son commerce, et autrefois on avait déjà projeté le déplacement. Or, un nouvel incendie ayant, au mois d'août 1624, ravagé encore la ville, combla la mesure. Un mois plus tard, on fondait devant Akershus la nouvelle ville qui non seulement en vint à se développer sous la protection immédiate d'Akershus, mais fut aussi destinée à devenir elle-même place forte, à avoir remparts et fossés et à ne comporter que des

rues alignées et des maisons en pierre, capables de braver le feu. Vainement les bourgeois d'Oslo demandèrent-ils à rester dans leur ancienne ville: le roi maintint inexorablement sa résolution de les faire transporter. La nouvelle ville prit le nom de Christiania; dans le Nord comme dans l'Est le nom du royal fondateur devait être immortalisé; ce fut, dans l'histoire de nos villes, la première fois qu'une cité porta le nom du prince. Une quatrième ville reçut aussi le nom du roi; ce fut Christianshavn, dont la fondation remonte à 1618 et fut projetée deux ans d'avance, mais sans coûter le sacrifice d'aucune autre; car elle ne visait qu'à l'agrandissement de Copenhague, bien que concurremment avec cette dernière Christianshavn constituât une fortification spécialement destinée à couvrir la flotte. L'idée de fusionner l'entreprise commerciale avec les buts militaires s'incarna en outre dans l'extrême Midi des possessions royales: en 1616, on commença le grand travail qui, au milieu d'un terrain marécageux, au confluent de la petite rivière de Rhin avec l'Elbe, fit surgir une ville destinée à rivaliser pour le commerce avec le puissant Hambourg, et qui peu d'années après devint une forteresse importante. Le roi fondait de grandes espérances sur cette entreprise, et donna à la ville le nom de Glukstadt (ville de bonheur). Par contre, il vit avorter un grand projet dont le plan datant aussi de 1616 fut poursuivi pendant plusieurs années et qui visait à fonder, en face de Bredsted sur la côte occidentale du Slesvig, une ville maritime fortifiée. On gaspilla beaucoup de travail et des sommes énormes pour élever des digues colossales, mais sans aucun profit.

L'opposition qu'en fondant des villes, le roi manifestait contre les intérêts existant dans les villes danoises, se révéla encore davantage sous deux formes différentes, dont l'une est déjà suffisamment connue: nous voulons parler de sa lutte contre les corps de métier. Par son ordonnance de 1613, il abolit d'un seul coup tous les statuts de corps de métier existant dans les villes du Danemark, et se réserva qu'à

l'avenir les statuts seraient dus à un octroi royal particulier; en 1615, parut une loi analogue pour les Duchés. Il a été impossible de découvrir le motif direct de cette démarche ou les considérations qui l'ont précédée. Tout ce qu'on peut en assurer, c'est qu'ici, comme dans les autres pays d'Europe, le siècle qui venait de s'écouler avait vu les corps de métier affecter dans leur évolution un monopolisme déclaré. Les corporations étaient devenues des sociétés retranchées en elles-mêmes, au profit de quelques maîtres qui assuraient leurs revenus et le maintien de leur puissance en exigeant de forts droits de bienvenue, de plus, comme condition pour devenir membre, l'exécution d'un chef-d'œuvre généralement coûteux, fixaient même le nombre exprès de ces membres et portaient des tarifs élevés, le tout au détriment des autres habitants, tandis que par leurs efforts pour s'arroger une juridiction indépendante et infliger des amendes aux délinquants dans le domaine des corporations, ils frustraient la couronne et le corps de la ville du revenu de pareilles amendes. Toute cette institution des corporations opposait une haute barrière à l'idée d'État envahisseuse, non point que cet État fût en lui-même un ennemi du monopolisme, mais parce qu'il voulait de propre main organiser son monopolisme sur une base de centralisation à contre-pied des privilèges locaux et communaux, et de toutes parts ledit système de corporations se heurta contre la résistance des princes. Mais ce qu'il faut noter, c'est que, autant qu'on peut le constater, nul prince de ce siècle-là ne procéda aussi radicalement contre les corporations que le fit Christian IV en 1613. On a fait moins attention à l'autre attaque de ce roi contre les tendances que fomentaient les corps existants, attaque dirigée contre les administrations municipales mêmes; car, en beaucoup de villes, ces administrations s'étaient formées en coterie dominantes, mais non sans rencontrer des mécontentements et des oppositions très marqués, et ces coterie accaparèrent la meilleure part des sources de subsistance et du

commerce, et opprimèrent le bas peuple. En 1619, Christian IV lança contre ces empiètements une ordonnance pleine d'indignation qui donnait de nouvelles règles pour l'ancienneté des bourgmestres et des échevins, investissait la bourgeoisie du droit de participer à la répartition des impôts, décrétait que dans chaque ville on élirait deux tuteurs généraux pour sauvegarder les mineurs et un premier marchand qui, conjointement avec deux autres négociants en qualité d'assesseurs, constituerait une sorte de première instance pour le contentieux commercial. La tendance démocratique de cette ordonnance aboutit à l'injonction d'après laquelle, «de même que les considérations de richesse, de soutien, de parenté et d'alliance ne doivent faire parvenir personne à une fonction, de même personne ne devra non plus être négligé pour manque de considération»¹⁾. Cet acte est un des plus beaux témoignages en faveur du sentiment d'équité chez Christian IV et de ses soins pour les petites gens.

Les entreprises qu'on vient de citer et, de plus, l'agrandissement et la remise à neuf de divers ports,²⁾ ainsi que la fondation de la Bourse de Copenhague³⁾ et l'établissement, qui eut lieu en 1624, d'un régime postal régulier, eurent tous pour but, on peut le dire, la création d'un milieu où les villes pourraient voir s'accroître en elles un principe vital plus fort et plus sain. Mais côte à côte on établit une série de mesures visant directement à créer ce commerce et cette industrie dont l'accroissement devrait rendre florissante la vie des villes. Ces mesures avaient elles-mêmes leur aiguillon, mais le dardaient contre l'étranger et non contre le pays. La question était

¹⁾ Secher, *Corpus constitutionum Danie* III, p. 563 et suiv.

²⁾ On employait aux travaux de port des ingénieurs hollandais (voy. Projet du 14/8 1617 concernant le port d'Elseneur; Lettres adressées à la chancellerie, Archives de l'État).

³⁾ D'autre part on ne fonda aucune banque, bien qu'en 1624 Abraham de Tongelo eût obtenu le privilège d'en fonder une.

d'affranchir l'activité danoise en secouant le joug de la dépendance sous laquelle la tenaient, vis-à-vis de l'étranger, les capitaux étrangers et l'habileté des étrangers. Nous considérons en premier lieu ce qu'a fait le roi pour le commerce.

Le moyen qui se trouvait le plus à la main pour résoudre le problème, devait être l'élimination des restes encore existants de la souveraineté hanséatique, et c'est ici qu'on aperçoit nettement l'enchaînement des efforts de Christophe Walkendorf et de Christian IV. Les Lubeckois perdirent divers privilèges ou les virent méconnaître¹⁾. Mais ce qu'il y a de plus important à cet égard, c'est qu'on tâcha d'enlever le commerce d'Islande aux diverses villes de la Hanse, surtout à Hambourg, qui jusqu'alors en avait eu entre les mains la majeure partie. En 1602, le roi conféra aux villes de Copenhague, Malmö et Elseneur le droit exclusif de commercer avec les ports islandais. C'était une espèce de monopole qui se créait ainsi, et l'on doit remarquer qu'il devait s'obtenir du roi par achat moyennant un droit; mais, si jusqu'ici l'on en a parlé comme si c'était la fondation de la première compagnie de commerce, on doit bien se rappeler que ladite compagnie différait foncièrement de celles qui vinrent après, n'ayant aucune communauté d'administration ni de responsabilité, mais bien, il faut en convenir, certaines conventions entre les membres. C'est tout au plus si l'on peut y voir ce qu'à l'étranger on appelle une *compagnie en règle*. De plus, d'après la teneur du privilège, on ouvrait un commerce libre avec l'Islande pour les bourgeois des trois villes susdites²⁾. Toutefois, le roi et ses conseillers voyaient clairement que la vie commerciale et industrielle du

¹⁾ Comp. Schäfer, *Das Buch des Lübeckischen Vogts auf Schonen* p. XLIV.

²⁾ Stephensen et Sigurdsson, *Lovsamling for Island* I, p. 138 et suiv. — *Forschungen zur hamburgischen Handelsgeschichte* I, p. 47 et suiv. — Comp., à propos de ces compagnies en règle, Schmoller dans *Jahrbuch für Gesetzgebung d. deutschen Reiches* 1893, p. 9.

Danemark ne pouvait pas s'élever par ses propres ressources : il s'agissait de mettre à profit l'assistance de l'étranger ; mais cette aide venant de l'extérieur ne devait, bien entendu, pas avoir un cachet étranger, ni se tenir en dehors du cercle danois pour en faire sortir le bénéfice et l'emporter chez soi. Ce devrait être une partie intégrante de l'activité danoise ; bref, le capital de l'étranger et les talents de l'étranger devraient être attirés en Danemark. C'est l'année 1607 que nous voyons marquée par la première grande manifestation de ces efforts. Dans cette année-là, le roi s'adressa à Robert Cecil, comte de Salisbury et ministre d'Angleterre sous Jacques I^{er}, et l'invita à soutenir un projet ayant pour but d'organiser des relations commerciales entre l'Angleterre et le Danemark, à l'instar de l'Allemagne et des Pays-Bas, et cela, en fondant une société commerciale dano-anglaise ayant siège dans un bon port de l'Elbe ¹⁾. Comme il appert d'une correspondance tenue les années suivantes, l'intention était d'obtenir que la grande compagnie anglaise de commerce qui s'appelait *Merchants Adventurers* transportât son entrepôt de Stade, dans le diocèse de Brême, à Crempe en Holstein, et le reliât avec une compagnie danoise ; mais cette tentative échoua tout à fait : ce fut Hambourg qui réussit à attirer à lui les Anglais ²⁾. Un acte plus intéressant, parce qu'il devint le point de départ de toute une série d'efforts dans ce sens, fut l'instruction qui fut donnée, en 1607, au docteur Jonas Charisius à l'occasion de sa mission pour les Pays-Bas et qu'on peut regarder comme occasionnée par lui ³⁾.

¹⁾ Lettre à Salisbury, 14/10 1607 (Livre de copie, dit *Latina*, Archives de l'État) ; comp. Macray, *Second Report on the royal Archives of Denmark*, p. 4, 11, ainsi que Bricka et Fridericia, *Christian IV's egenhændige Breve I*, p. 44, 70. Ehrenberg, *Hamburg und England im Zeitalter der Königin Elisabeth*, p. 225 et suiv. Le plan fut repris, mais sans succès en 1614 (Lettre au comte de Somerset, 12/6 1614, dans *Latina*).

²⁾ D'après Ehrenberg, p. 174, Frédéric II avait déjà songé à attirer *the Adventurers* à Flensbourg.

³⁾ Instruction du 21/1 1607 (Livre de copie, dit *Vollmachten*, Archives de l'État).

Voici le plan de cette instruction. Comme on savait que, soit dans les provinces des États-Généraux, soit dans les provinces espagnoles des Pays-Bas, beaucoup de gens, aussi bien de simples marins et ouvriers que de riches négociants, las de la guerre, désiraient s'établir ailleurs, Charisius devait traiter clandestinement avec eux, mais surtout avec les riches, et leur offrir à Copenhague un emplacement commode où, moyennant une légère indemnité, ils pourraient s'établir; outre l'exemption d'impôts durant huit ans, ils auraient la liberté de conscience; tous auraient droit au service divin privé; les calvinistes pourraient en outre avoir un service en public. Le résultat direct de ces pourparlers n'est point connu; mais il est certain que les années suivantes il y eut un assez grand nombre de Néerlandais qui immigrèrent à Copenhague. Cette immigration eut beaucoup d'importance et renforça l'influence néerlandaise en Danemark. En 1616, on reprit l'idée, mais cette fois dans le but évident de recruter la population du futur Christianshavn¹⁾, et, quelques années après, on se mit à l'œuvre, comme on le verra plus tard, pour attirer en Danemark tout un peuple d'artisans hollandais.

Quant à l'encouragement que devait recevoir le commerce, nous trouvons en outre deux traits principaux de la politique du gouvernement; l'un était la tentative de frayer de nouvelles voies au commerce, l'autre la fondation de Compagnies.

A l'égard de la première de ces entreprises, le roi commença par faciliter le commerce et en même temps la pêche, dans l'océan Glacial arctique, surtout celle de la baleine; mais autant il s'abstint de réserver exclusivement cette branche d'industrie pour ses propres sujets, autant il s'en fallut qu'il la leur accordât gratuitement: il fallait payer une patente: le roi considérait comme sa propriété les eaux de ces hautes latitudes, et c'est dans un but fiscal qu'il voulait exploiter cette propriété et le commerce. On fit des tentatives beaucoup plus importantes

¹⁾ Instruction pour Jan de Willum, 16/3 1616 (Archives de l'État).

pour obtenir des relations directes avec les trésors de l'Inde, cette terre promise. Une face de cette entreprise regardait les régions du pôle nord; car c'est par cette voie que l'âge d'alors s'attendait, comme on le sait, à trouver un accès au Sud de l'Asie, et Christian IV se posa comme concurrent des Anglais pour ce grand problème. Si, en 1605 et durant les années suivantes, il fit faire des expéditions au Groenland, ce fut surtout pour des raisons politiques, pour ramener sous la couronne de Norvège ce pays pour nous perdu¹⁾; mais la mission du capitaine Jens Munk, en 1619, avait un but commercial. On le chargea de retrouver ce que déjà alors on appelait le passage nord-ouest, et dans cet ordre d'idées nous insisterons sur ce qu'il avait un Anglais, pilote expérimenté en fait de voyages de découverte dans les mers arctiques: le roi fouillait partout pour trouver des aides habiles²⁾. Ce serait sortir de notre cadre que de détailler davantage l'expédition de Jens Munk; on sait que malgré sa persévérance l'entreprise échoua, et le plan d'une nouvelle expédition en 1621 ne fut pas réalisé. Mais la route de l'Inde n'en était pas moins ouverte aux navires danois par la ligne ordinaire cinglant le Sud de l'Afrique. Sous

¹⁾ *Norske Rigsregistranter* IV, p. 138. Ici l'on notera que dans un mémorial donné le 20/4 1605 aux capitaines faisant les voyages du Groenland, il leur est enjoint de ne pas laisser transpirer qu'ils viennent de Danemark; leur tâche spéciale devait être d'explorer l'état du pays et des ports; ils devaient s'arranger de manière à ramener quelques indigènes par la douceur, sinon, s'en emparer par ruse et par force (*Vollmachten*).

²⁾ Comp. Jens Munk, *Navigatio septentrionalis* publiée par P. Lauridsen, Copenhague. C'est indubitablement ici qu'il faut rapporter une lettre sans date et dans laquelle Charisius, parlant au nom du roi, prie l'Anglais *Robert Anstruther* de s'informer secrètement à Londres ou ailleurs auprès de ceux qui pendant l'année avant-dernière ont fréquenté le détroit de Davis pour trouver par mer un passage entre l'Amérique du Nord et le Groenland et de là gagner le Pacifique: Robert devait leur demander quelle route ils avaient suivie et jusqu'où ils étaient parvenus. Ensuite Charisius le prie surtout de se procurer deux bons pilotes qui pourraient servir au roi pour un pareil voyage (Papiers de Charisius, conservés dans les Archives de l'État).

ce rapport, l'initiative fut l'effet d'un nouveau phénomène produit dans la vie commerciale du Danemark, phénomène nouveau, surtout de forme, car ce fut une Compagnie montée en grand et fondée par actions, qui mit l'affaire en train.

L'idée en vertu de laquelle, à cette époque, on créait des compagnies commerciales dans les pays qui, comme l'Angleterre et les Pays-Bas, donnaient le ton en Europe, c'était d'amonceler, par des apports considérables, le capital dont la mise sur pied pour certaines entreprises était une impossibilité pour les commerçants isolés ou réunis en petites associations, et que rendait nécessaire le nouvel et puissant mouvement commercial qui prétendait aux grandes entreprises. Les Compagnies avaient leurs bases de développement dans divers phénomènes précurseurs, les associations d'armateurs et de quirataires, les conventions réglementées entre marchands qui commerçaient en vertu de certains privilèges en commun, les corporations commerciales et combinaisons analogues. Les transitions furent variées, mais l'expression propre, typique de ces phénomènes fut l'apparition des grandes Compagnies par actions ayant des missions supérieures, de plus grands apports, réglant le dividende d'après les actions et ayant une responsabilité au dehors conforme à l'esprit de corporation, ainsi qu'une administration en commun généralement par voie d'élection¹⁾. Tout cela différait extraordinairement de toutes les institutions qui avaient précédé dans ce genre. Mais à d'autres égards aussi, la formation des Compagnies portait le cachet du temps. Elle n'était ni locale ni communale; elle devait recruter ses forces dans le pays entier, dans toutes les classes de la société, c'est-à-dire briser tous les systèmes et liens d'auparavant. Et de plus, on en forma un chaînon du système financier propre de l'État; c'est en tout cas ce que réalisa chez nous Christian IV.

¹⁾ Voy. à ce sujet le mémoire de Schmoller, intitulé *Die geschichtliche Entwicklung der Unternehmung*, XIII, dans *Jahrbuch f. Gesetzgebung des deutschen Reichs* 1893, p. 959 et suiv.

Il est possible de jeter sur la fondation de la plus grande compagnie commerciale du Danemark plus de lumière qu'on n'en a eu jusqu'ici, celle des Indes orientales. On en doit l'idée à deux négociants hollandais établis à Copenhague, et dont l'un, à coup sûr l'auteur principal, Jan de Willum, appartenait à une grande maison de commerce d'Amsterdam; l'autre, Herman Rosenkrantz (qui n'a rien de commun avec la célèbre famille noble de Danemark qui porte ce nom) originaire de Rotterdam. Ces deux hommes recoururent à l'entremise de Charisius, probablement vers la fin de l'année 1615, pour s'aboucher avec Christian IV dans l'intention de fonder une pareille Compagnie, sans que cela conduisit aussitôt à un résultat. Mais dans la suite ils cherchèrent à négocier avec divers commerçants danois considérés, parmi lesquels on peut avec assez de certitude signaler Thomas Lorck, échevin de Copenhague, Jaques Mikkelsen, douanier en cette ville, le constructeur de bâtiments Pierre Michelsen, d'Itzehoë, et le négociant Nicolas Condewin, établi à Copenhague, bien que sans doute originaire de Hollande. Alors ces personnages saisirent l'idée et gagnèrent le roi¹). Dès le 16 mars 1616, Christian IV fit à la Compagnie, sur la proposition de ses fondateurs²), un octroi dont la clause fondamentale était le monopole du roi, ce monarque défendant à tous ses autres sujets de faire le commerce avec les Indes orientales, ainsi qu'avec la Chine et le Japon durant un laps de temps provisoirement fixé à douze ans. Il prit sous sa protection les navires de la Compagnie, dont l'administration devait prêter serment

¹) Lettre sans date, adressée au roi par Jan de Willum et H. Rosenkrantz (brouillon autographe de Charisius; voy. ses papiers); comp. lettre adressée au roi par la première administration de la Compagnie ¹⁶/₁₀ 1617 (Diverses lettres concernant la Compagnie des Indes; Archives de l'État).

²) Livre de copie, dit *Sjællandske Registre* (Archives de l'État); comp. les extraits dans Schlegel, *Sammlung zur Dänischen Geschichte* I; 3, p. 145 et suiv.

au roi. En revanche, ce dernier devait toucher, à titre d'avance, la somme de 2000 nobles à la rose (8000 rixdales, soit environ 60000 couronnes de la monnaie danoise actuelle) après le premier voyage, puis lever des droits de douane d'après les tarifs hollandais et un tiers du rendement des acquisitions. Les ressources pécuniaires devaient être trouvées dans la prise d'actions. On fixa le minimum de mise à 150 rixdales et pas de maximum. La direction de la Compagnie fut confiée à neuf coadministrateurs, en danois *Medforvalter*, mais ce nom fit bientôt place au hollandais *Bewinthebber*. La manière de les élire n'est aucunement mentionnée dans leur octroi; car il dit seulement qu'ils devaient être intéressés pour de fortes sommes. D'un document de 1621 il appert que les administrateurs devaient avoir pour assesseurs un comité de coparticipants, à l'instar de ce qui se passait dans la Compagnie hollandaise des grandes Indes; car, d'après ce document, ils s'adressent au roi pour être autorisés à ne consulter ces fondés de pouvoir que dans les affaires importantes¹). La répartition du dividende entre les actionnaires devait commencer aussitôt que l'excédent atteindrait 15 0/0.

On ne tarda pas à inviter toutes les classes de la population à prendre des actions. Parmi les forts actionnaires qui s'inscrivirent assez vite, on peut citer Jan de Willum, 5000 rixdales, Herman Rosenkrantz, 3000, Charisius, 2000, les gentilshommes Albert Skeel, 3400, et Éric Grubbe, 4375. Dans plusieurs villes de province on forma des associations de bourgmestres, échevins et une partie de la bourgeoisie. C'est de cette manière que, par exemple, Flensbourg fit un apport de 3000 rixdales, Aalborg de 5000, Ribe de 3000²). Mais les apports se trouvèrent insuffisants: le plan de faire partir un navire dès l'été de 1616 n'aboutit à rien. C'est pourquoi

¹) Lettres parvenues à la Chancellerie 1621 (Archives de l'État).

²) Extrait sommaire des mises des copartageants (voy., dans les Archives de l'État, Actes divers concernant la Compagnie des Indes).

l'administration de la Compagnie s'adressa en 1617 au roi pour lui demander une subvention de 25000 rixdales. Christian IV, pourtant, commença par exiger une garantie d'après laquelle les intéressés s'engageraient tous à rembourser, et donneraient pour caution la totalité de leurs capitaux, c'est-à-dire plus que leurs mises. Les pourparlers se prolongèrent, et l'on rappela au roi que ni en Angleterre ni en France le commerce des grandes Indes n'avait pu en commençant se passer d'une pareille subvention fournie par l'État. En outre on fit ressortir que sans cela il faudrait s'écarter du plan primitif qui basait l'entreprise sur l'argent danois exclusivement, et recourir à des actionnaires étrangers. Christian IV finit donc par mettre un apport de 16000 rixdales en décembre 1617, et pendant les années suivantes il avança à la Compagnie des sommes plus considérables¹⁾. Cela n'empêcha pas de s'adresser à l'étranger pour avoir de l'argent; il y eut en Hollande et à Hambourg des négociants qui prirent des actions. De cette manière les actions formèrent un capital qui, dans le cours des trois ou quatre années suivantes, dépassa 188000 rixdales²⁾. Sur ces entre-faites un élément tout à fait nouveau était entré en jeu. On en a déjà connu le point principal; aussi ne ferons-nous que l'effleurer. Ce fut le Hollandais Marchelis de Boshouwer qui, en qualité d'envoyé de l'empereur régnant à Ceylan et sous le titre de prince de Migomme, vint en Danemark en novembre 1617. L'an d'après, en mars, cet envoyé conclut avec Christian IV et au nom de son maître un traité par lequel ce roi promettait à l'empereur l'appui de ses forces militaires contre ses sujets rebelles et contre les Portugais, en retour de quoi

¹⁾ Arrêtés de comptes et extraits des Archives de l'État; lettre susdite (p. 305) du 16/10 1617 et brouillon sans date, trouvé dans les papiers de Charisius.

²⁾ Concernant la tentative de recruter en Allemagne et en Hollande des pilotes pour le voyage de l'Inde, voy. la lettre adressée à Frédéric Günther, 7/3 1618 (*Vollmachten*).

Christian obtint pour ses sujets la promesse formelle du droit exclusif de faire le commerce à Ceylan pendant douze ans. Ceci venait de donner à l'entreprise entière un cachet tout autre qu'on ne l'avait pensé; elle semblait, contrairement, du reste, à l'avis de Charisius, devoir prendre pour base Ceylan¹⁾. Car on n'en resta pas au traité militaire. En effet, certains actes jusqu'ici échappés à l'attention, malgré l'enchaînement soupçonné par Schlegel²⁾, montrent que, le 2 août 1618, Boshouwer a conclu une nouvelle convention sous le titre de *Articles passés entre les sujets du roi de Danemark et ceux de l'empereur de Ceylan à propos du commerce des grandes Indes*³⁾. Ceci changea du tout au tout la Compagnie et son administration. Les sujets des deux souverains contractants devaient faire partie de la Compagnie dano-indienne, chacun des deux pays apportant la moitié du capital. Il devait y avoir deux bureaux généraux, l'un en Danemark, l'autre à Ceylan, chacun ayant son propre président; Christian nommerait le chef du bureau danois. Or, ce roi, voulant évidemment avoir prise sur l'affaire, élut à ce poste son fils naturel, Christian-Ulric Gyldenløve, encore mineur, pour lequel il fit un apport de 5000 rixdales. Mais ce qu'il faut surtout faire ressortir dans cette nouvelle forme affectée par la Compagnie, c'est que malgré les efforts de Christian IV pour sauvegarder les intérêts des Danois en posant pour condition que nul étranger ne serait admis dans ledit commerce en dehors de ceux qui s'étaient déjà inscrits, et en stipulant que les navires seraient autant que possible montés exclusivement par des gens nés ou naturalisés en Danemark et en Norvège, l'influence hollandaise

¹⁾ Brouillon sans date de Charisius, dissuadant de faire le commerce à Ceylan (papiers des Archives de l'État). D'ailleurs il travaillait en Hollande et en Angleterre à faire un arrangement avec les Compagnies des grandes Indes de ces pays.

²⁾ Voy. Schlegel, *Sammlung* I; 3, p. 184.

³⁾ Documents divers touchant la Compagnie des Indes, 1619—58 (Archives de l'État).

ne s'en accrut pas moins considérablement. Il semble avéré que Boshouwer est arrivé en Danemark, non pas seul, mais à la tête d'un grand nombre de compatriotes, et tandis que le bureau danois comptait parmi ses six membres les deux Hollandais influents établis ici, Jan de Willum et Herman Rosenkrantz, le bureau de Ceylan se composait presque exclusivement de Hollandais nouvellement arrivés, entre autres Pierre van Santen, qu'on appelait le conseiller intime du prince de Migomme, et un personnage fameux dans l'histoire de la Compagnie, Roland Crappé, qui devint directeur du bureau. Ce mélange de Danois et de Hollandais dans l'administration fit surgir de grandes dissensions, et c'est sur cet arrière-plan qu'on verra plus aisément se dessiner les collisions violentes entre officiers danois et négociants telles qu'elles signalèrent la fameuse expédition faite dans les Indes par l'amiral Ove Gjedde, depuis 1618 jusqu'en 1623, et constituant le premier voyage de la Compagnie¹). Quant à cette expédition même, l'issue en est connue: Boshouwer fut désavoué par l'empereur de Ceylan, tandis que Roland Crappé, qui s'était mis en mer deux mois avant Ove Gjedde sur une des pinasses de la couronne, réussit à s'emparer de Tranquebar sur la côte de Coromandel, futur point de départ de l'activité de la Compagnie. Car tout ce qui concernait Ceylan s'effondra, les Articles d'août 1618 disparurent sans laisser trace, et l'on revint à l'octroi de 1616.

Nous nous sommes arrêté davantage à la création de la Compagnie des Indes parce qu'on y puise de bons éclaircissements sur les ingérences du roi; parce que nous connaissons au mieux l'organisation de cette compagnie et que nous y voyons

¹) Voy. non seulement le journal d'Ove Gjedde (Schlegel, *Sammlung* I; 2, p. 37 et suiv.) mais surtout les lettres adressées à la Compagnie par v. Santen et par H. Rosenkrantz, ²⁷/₇ 1619, et par v. Santen à Jan de Willum ²⁰/₇ 1619 (Actes divers touchant la Compagnie des Indes, Archives de l'État).

les relations du capital danois avec le capital étranger. Mais il s'en faut de beaucoup que cette Compagnie restât seule. Nous avons dit comment, en 1602, le commerce de l'Islande fut monopolisé pour des habitants de Copenhague, de Malmö et d'Elseleur, sans formation de Compagnie proprement dite. En 1614, ce privilège fut renouvelé d'une manière analogue, mais les années suivantes, il subit de fait un changement, dû peut-être à l'influence de la Compagnie des Indes, et devint une sorte de Compagnie. Car, lorsqu'en 1619 le roi privilégia l'association susdite comme Compagnie, elle existait déjà, comme il appert de la teneur du privilège. On ne sait pas grand'chose sur son organisation; tout ce qu'on peut voir, c'est que les détenteurs de ce privilège étaient maîtres d'admettre qui ils voulaient¹⁾. De plus, en janvier 1625, le susmentionné Jan de Willum et plusieurs coparticipants obtinrent le privilège de fonder une compagnie des Indes occidentales²⁾. Mais le plus vaste plan fut celui de fonder des Compagnies pour importer d'Espagne et de France le sel et le vin. Comme on l'a dit plus haut, le commerce avec l'Espagne n'avait pas été insignifiant sur la fin du XVI^e siècle; pendant les premières années que régna Christian IV, ce commerce avait beaucoup rétrogradé, soit par le manque de capitaux, soit par les déprédations des corsaires. Or, en 1621, le roi résolut de faire une grande tentative pour le relever à l'aide de Compagnies et de monopoles, ayant une autre organisation que la Compagnie des Indes; car, monté à la néerlandaise, le commerce devait être fait, non par une Compagnie unique, mais par un grand nombre de Compagnies établies en différentes villes, en sorte

¹⁾ Voy. Stephensen et Sigurdsson, *Lovsamling for Island I*, p. 173 et suiv., 184 et suiv.

²⁾ Nielsen, *Kjöbenhavn's Diplomatarium IV*, p. 228 et suiv. Des projets d'une Compagnie des Indes occidentales étaient déjà sur le tapis en 1619 (voy. l'instruction du 8/3 1619 pour Charisius et André Sinklar, dans le livre des instructions données par la Chancellerie danoise en cas de missions à l'étranger, Archives de l'État).

que chacune de ces dernières recevrait un territoire commercial englobant les autres villes. Pour assurer aux Danois la navigation et favoriser les chantiers maritimes danois, on décida, ce qui du reste avait d'autres parallèles, que nul navire étranger ne devait être affrété tant qu'il y aurait des navires danois sans fret. Pour relever la fierté des bourgeois, on arrêta que les nobles pourraient bien faire des apports d'argent, mais que seuls les bourgeois et marchands seraient à la tête du commerce. Les soins du roi pour les pauvres se manifestèrent par sa défense aux Compagnies de vendre plus en détail qu'à la tonne. La couronne ne se gênait pas pour faire ses levées, mais n'exigeait pas d'espèces sonnantes, et les Compagnies s'engageaient à mettre à la disposition de la flotte, en temps de guerre, les vaisseaux dits *de défensive* (*Defensionsskibe*). Cette mesure fusionnait le but du commerce et l'entreprise militaire, et rappelle que les nouvelles villes devaient devenir places fortes¹). Peu de temps après, on forma donc de ces Compagnies dans une série de villes²), et c'est pourquoi, en 1623, on prohiba tout commerce de sel d'Espagne et de vins d'Espagne et de France, à moins que l'importation ne fût faite par les Compagnies³). C'était pousser la monopolisation jusqu'à sa dernière limite; relativement aux denrées indiennes on avait projeté une prohibition semblable à l'avantage de la Compagnie des Indes, mais on n'osa pas la prononcer⁴).

Si l'on trouve intéressants les efforts du roi pour favoriser le commerce, on ne prendra pas moins d'intérêt à ce qu'il fit

¹) Secher, *Corpus constitutionum Danicæ* III, p. 681 et suiv.; comp. Erslev, *Aktstykker til Rigsraadets Historie under Kristian IV* I, p. 331, 347 et suiv., 354.

²) Les lettres parvenues à la Chancellerie en 1622 (Archives de l'État) contiennent des listes d'après lesquelles les apports de la Compagnie de Ribe formaient un total de 6200 rixdales, ceux de la Compagnie d'Aalborg 10220 rixdales et pour celle d'Aarhus 10750 rixdales.

³) Secher IV, p. 56.

⁴) Erslev I, p. 365 et suiv.

pour l'industrie. Une preuve spéciale et importante de l'énergie avec laquelle il s'occupa de cette question, c'est qu'en 1620 il défendit l'importation de peaux et cuirs apprêtés à l'étranger. Comme introduction à cette ordonnance il se déclare arrivé au résultat que, si l'on veut agrandir le royaume, augmenter la population et améliorer l'état des choses, il n'y a presque pas de meilleur moyen que de peupler d'ouvriers les villes, ce qui en multipliera les moyens d'existence. Il reproche à ses sujets leur nonchalance qui est la cause particulière de la stagnation, et termine en s'élevant à un vrai pathos inspiré de monarchisme, car il déclare proclamer ses prohibitions « en vertu du pouvoir et de l'autorité que nous a octroyé le Tout-Puissant pour connaître et favoriser le bien de notre royaume et conjurer la ruine et le préjudice de ses habitants, nos chers sujets, à l'aide des ressources intérieures du pays »¹⁾.

Or, la voie qu'il suivit dans ses efforts pour atteindre son but, comprit et l'exploitation en régie et la formation de Compagnies où l'État était intéressé, et, de plus, l'appel fait aux artisans étrangers, ainsi que les monopoles et les défenses d'exportation, c'est-à-dire qu'il prit des moyens analogues à ceux qu'il employa pour faire prospérer le commerce, mais en leur donnant plus d'efficacité.

Au début l'exploitation en régie fut manifestement la pensée favorite du roi. Nous rappellerons que l'exploitation des mines de cuivre et de fer en Norvège se fit d'abord pour le compte de l'État; que, l'argent ayant été découvert, en 1623, dans les mines de Kongsberg, on les exploita d'une manière analogue, et qu'en Norvège on établit une saline royale. Il en fut de même des premières grandes entreprises industrielles de Copenhague. On y avait une teinturerie de vieille date. Toutefois une fondation plus importante fut celle de la maison de force à l'instar des maisons néerlandaises, dont le but était divers:

¹⁾ Secher III, p. 617 et suiv.

on y voyait un moyen d'enrayer le vagabondage dans le pays; car les délinquants seraient envoyés à cette prison, qui devait aussi servir à la fabrication en grand de draps. Les ouvriers étaient des hommes, des femmes et des enfants; mais des raisons d'humanité et de morale firent que plus tard on séquestra les enfants dans une maison de correction à part. Le roi ne tarda pas à voir que l'industrie manufacturière ne pouvait prospérer entre les mains des Danois seuls, qui manquaient encore des connaissances et de l'habileté suffisantes. C'est pourquoi il recourut au même moyen que nous l'avons vu employer pour le commerce, en attirant des ouvriers recrutés à l'étranger. Ici c'est encore le docteur Charisius que nous trouvons comme bras droit et conseiller principal du souverain. Au commencement de 1619, nous le voyons à l'œuvre en Hollande et dans l'Ouest de l'Allemagne pour procurer des artisans au Danemark. De Delft, siège principal du tissage des soies et ville qui antérieurement avait envoyé Karel van Mander pour décorer Frédéricshourg des grands gobelins historiques, Charisius écrivit ici que Gert Mosten, de Delft, porteur de la lettre, et un homme de Cologne avaient consenti à amener à Copenhague, moyennant certaines conditions, trente familles d'ouvriers, ayant chacune quatre serviteurs et au courant de la fabrication des tissus en soie, laine et coton et de la lingerie. Charisius recommandait fortement d'accepter l'offre et rappelait les grands sacrifices que Henri IV avait faits avec tant de succès pour introduire des ouvriers en France¹). Le roi accepta, et d'autant mieux qu'il avait alors en vue la réalisation d'un grand projet. Car en 1619 et 1620 il fit abattre toute une rangée de maisons de la capitale et les remplaça par une rue neuve dite *Silkegade* (rue de la Soie), où l'on monta une grande manufacture de soieries. C'est en même temps que, voulant soutenir l'industrie

¹) Charisius au chancelier Christian Friis, Delft 24/2 1619 (Lettres parvenues à la Chancellerie).

des tanneurs, il émit sa défense déjà mentionnée d'importer des peaux et cuirs apprêtés, et à partir de 1620 on voit également pulluler privilèges et monopoles accordés aux étrangers pour établir à Copenhague diverses branches industrielles, telles que raffineries de sucre, moulins à huile, tréfileries, savonneries et autres. Mais la régie commença à céder, et l'on en a un grand exemple dans le fait qu'en septembre 1620, le roi transféra aux négociants en soieries et aux drapiers de Copenhague la vente des soies ouvrées, et même la fabrique de draps de la maison de force et la teinturerie. Ce transfert forma la Compagnie des draps, à propos de quoi l'on notera cette Compagnie surgissant d'une vieille corporation¹⁾; il eut lieu moyennant un impôt pour chaque pièce de drap fabriquée. Le roi promit d'avancer à la Compagnie une somme d'argent contre garantie basée sur la mise de chacun des membres de cette Compagnie et sur l'ensemble du stock présent. Il promit en outre d'interdire l'importation d'autres marchandises, et, en effet, ce genre de prohibition entra ensuite en vigueur, pour la première fois en 1622 à l'égard de la Seeland seulement, plus tard, en 1623, pour le royaume entier, mais ne frappant que les soieries. Toutefois la fabrication de la soie était encore une régie, mais on s'aperçut bientôt qu'on n'y trouvait pas son compte; aussi l'abandonna-t-on en 1624, cette manufacture étant transférée aux mains d'une Compagnie de Hollandais établis à Copenhague et parmi lesquels nous retrouvons en première ligne le sus-nommé Jan de Willum: le roi se porta caution pour 50000 rixdales que la Compagnie dut emprunter; il lui promit l'exemption des droits sur les matières premières²⁾. Pour faire pendant de cet abandon de la régie, il arriva qu'elles aussi, les mines de Norvège passèrent aux mains de Compagnies. Mais il faut remarquer que si les Hollandais et autres étrangers

¹⁾ Nielsen, *Kjöbenhavns Diplomatarium* II, p. 631 et suiv.

²⁾ Nielsen, *Kjöbenhavns Diplomatarium* II, p. 750 et suiv. (où pourtant il faut rectifier ainsi la date: ¹⁸/₃ 1624).

eurent tant d'influence sur le terrain de l'industrie de Copenhague, le roi cherchait à préparer un meilleur avenir à l'état des choses en ce que, dans plusieurs occasions et surtout quand il s'agissait de la soierie, il imposa à chaque maître d'avoir deux apprentis danois « afin de propager autant que possible les industries et métiers dans le royaume ». —

Dans cette esquisse nous avons cherché à donner un aperçu de l'activité de Christian IV sur le terrain en question, activité dont nous avons donné la description ordonnée d'après les buts divers et que nous avons élucidée par les principes dont on doit supposer qu'il s'inspirait. Personne ne niera que cette activité du roi n'ait un cachet grandiose. On ne sait qu'admirer le plus, de cette richesse d'idées nouvelles dont il conçoit lui-même les unes et adopte les autres, ou de cette énergie incroyable avec laquelle il lance entreprise sur entreprise. Et pourtant le résultat fut comparativement fort maigre, ce qui est dû en partie à la grande guerre dans laquelle il se jeta en 1625 et qui troubla la tranquillité dont les nouvelles fondations avaient besoin; mais ce ne fut qu'une des causes. L'exiguïté du rendement provenait aussi de ce que les entreprises commencées avaient de faible et d'imparfait.

En première ligne la politique entière du gouvernement sur les points en question, était marquée du cachet d'un radicalisme qui reporte la pensée sur celui de Struensée, tant pour la bonté des intentions que pour son manque de relation naturelle avec l'état des choses alors existant, ce radicalisme faisant de plus son apparition à une époque où le pouvoir de l'État était beaucoup plus faible que du temps de ce ministre, à la fin du 18^e siècle. En conséquence, plusieurs des mesures prises ont dû ou être peu importantes et en partie peu convenables ou bien échouer complètement. C'est ce qui arriva dans l'intervention du roi vis-à-vis des corporations. Sa conduite jetait l'inquiétude et la perturbation dans tout ce qui regardait la classe ouvrière, sans pouvoir guère profiter à la

nouvelle industrie, non encore dressée et qu'il fallait mettre sur pied. De nouvelles lois devinrent nécessaires pour combler certaines lacunes, modifier d'autres points, et les corporations, surtout celles de Copenhague, ne tardèrent pas à obtenir que l'État fit de nouveaux statuts contenant sur beaucoup de points ces mêmes clauses dont l'existence avait, en 1613, poussé le roi à tenter le choc décisif¹⁾. C'est encore ce qui a lieu pour les défenses d'importer les produits industriels. C'est là une sphère dans laquelle le sénat voulait plus de circonspection dans les procédés que le roi, le dissuadant d'interdire avant que l'industrie fût en état de pourvoir le pays²⁾. Le sénat avait raison, comme on le voit par le fait que ces prohibitions tantôt furent impraticables, tantôt firent baisser la qualité des denrées et hausser leur prix³⁾. Aussi lève-t-on ces prohibitions dès 1625. On les remplace par un procédé plus rationnel, car une loi de douane⁴⁾ émise cette même année introduit l'exemption de droits pour l'importation d'un grand nombre de produits industriels bruts et pour l'exportation de tous les articles fabriqués dans les manufactures du royaume, en même temps que ladite loi favorise le commerce fait par les sujets plus que celui des négociants étrangers. Mais alors les industries nouvellement créées avaient déjà fortement rétrogradé; les déficits de la Compagnie des draps et de la maison de force s'accumulaient⁵⁾; la manufacture des soieries était abandonnée en tant qu'institution de l'État, parce qu'elle ne faisait pas ses frais. Mais ce qui avait produit ce résultat défavorable, ici comme dans d'autres fondations industrielles, c'était, outre les tentatives trop

¹⁾ Voy. mon ouvrage intitulé *Adelsvældens sidste Dage*, Copenhague 1894, p. 71.

²⁾ Erslev I, p. 271.

³⁾ Nielsén, *Kjöbenhavns Diplomatarium* II, p. 720.

⁴⁾ Du 3/2 1625 (Secher IV, p. 200 et suiv.).

⁵⁾ Comp. la plainte adressée au roi par les administrateurs de la Compagnie des draps 30/s 1623 (Lettres parvenues à la Chancellerie). Voy. aussi Erslev II, p. 28.

radicales, le fait que le roi se laissait trop aller à poursuivre des projets manquant d'un milieu naturel en Danemark et dont la réalisation ne mettait pas à même de concourir avec l'étranger. A cela vint s'ajouter un autre facteur: Christian IV, en s'efforçant d'attirer les étrangers, avait au début montré une remarquable tolérance religieuse, ainsi que nous l'avons vu par les instructions données à Charisius en 1607. Mais juste au moment où l'on allait fonder les grandes industries, le luthéranisme orthodoxe avait triomphé de la tolérance du roi, et, bien que les calvinistes orthodoxes ne fussent pas exclus quand il s'agissait d'artisans spécialement invités à venir, les autres n'en devaient pas moins tous jurer sur les articles des Étrangers de Frédéric II, et il fut absolument refusé aux sectateurs tels qu'arminiens, baptistes et mennonites de s'établir ici¹⁾. On peut difficilement douter que de la sorte le pays ait perdu l'acquisition de talents assez considérables qui autrement l'auraient recherché.

Toutefois le malheur voulut que les nouvelles industries ne fussent pas seules à échouer. Lui non plus, le commerce n'eut pas à beaucoup près l'essor auquel on avait visé. On ne le constata en partie qu'au bout des périodes suivantes, et ce fut seulement alors que par exemple la Compagnie des Indes vit ses mauvais jours. Mais la tendance du roi à se jeter dans

¹⁾ Concernant la citation de comparaître devant l'évêque Hans Resen pour jurer sur les articles des Étrangers du 21/2 1618, voy. Rørdam, *Monumenta historica Danica* II, p. 717. En 1619, sur une pétition faite par le Hollandais Théodore Rotenburg au nom de quelques gens qui veulent s'établir en Danemark, le chancelier Christian Friis a noté qu'on doit d'abord s'informer s'ils sont, oui ou non, arminiens (*Holland B*, Archives de l'État). Il y a une déclaration faite en 1621 par Rotenburg, comme quoi il a reçu du roi plein pouvoir de traiter avec diverses personnes désireuses de s'établir en Danemark; seulement elles doivent appartenir à la confession d'Augsbourg, afin de ne pas contaminer le Danemark par des esprits brouillons (Lettres parvenues à la Chancellerie). Comp. Nielsen, *Kjöbenhavns Diplomatarium* II, p. 720, 751.

toute espèce d'innovations, s'était aussi vengée en cette circonstance, comme on le voit par l'épisode de Boshouwer. Toutefois, ce qu'il y avait de plus important, c'est que le principe entier d'après lequel avaient été fondées ces Compagnies, ne tarda pas à révéler ses côtés faibles. Il n'y avait pas assez de capitaux dans le pays; on devait profiter abondamment de l'argent étranger, et les étrangers furent investis d'une grande partie du pouvoir, comme le montre la Compagnie des Indes. A vrai dire, la noblesse y avait aussi considérablement contribué; mais les Compagnies s'occupant de sel et de vin, ne virent venir à elles que peu de nobles. Toutefois, ce qui était plus important, elle-même la bourgeoisie se montrait assez indifférente vis-à-vis de ces Compagnies; diverses villes, entre autres Copenhague, n'en voulaient pas fonder du tout; dans d'autres, les plus riches habitants se tenaient à l'écart et affichaient une aversion déclarée pour le joug d'une administration, en faisant valoir que de simples associations, fondées par quelques négociants seraient bien mieux à même de diriger les affaires; car, suivant une déclaration provenant d'Aalborg, «le nombre de voix donne rarement la meilleure conclusion en fait de commerce»¹⁾. Il fallut des injonctions du gouvernement pour réaliser la fondation des Compagnies; mais le pire fut que dans la plupart des localités où on les établit, elles s'effondrèrent promptement sous l'effet des conjonctures; car en 1621 expira la trêve entre l'Espagne et les Provinces-Unies, et, comme on ne pouvait trouver chez nous de navires pour les Compagnies et qu'il fallait en acheter en Hollande, les Espagnols tenaient ces navires pour hollandais, et leurs corsaires les capturaient. Le roi chercha à les faire escorter de convoyeurs; mais cela ne remédia pas au mal. En peu d'années

¹⁾ Voy. les listes des membres des Compagnies de sels 1622 (plus haut, p. 25). Déclarations émanant d'Elseneur ¹⁶/₂, ⁹/₄ 1623; de Helsingbourg ²⁵/₄ 1623, d'Aalborg ³⁰/₅ 1623; lettre de Jens Bang au chancelier ¹¹/₆ 1623; de Nybourg ²⁹/₁₀ 1623 (Lettres parvenues à la Chancellerie).

on vit supprimer plusieurs Compagnies, et presque toutes les autres en arrivèrent promptement à fonctionner à perte, ce qui fut désastreux pour la classe commerçante¹⁾. Et pour comble de malheur, l'État, lui aussi, fut, en tant qu'État, frappé par l'effet des fausses spéculations industrielles et commerciales. Les essais faits par la couronne pour les réaliser, avaient absorbé des sommes extrêmement fortes, qui, de 1617 à 1624, et simplement pour la Compagnie des Indes, dépassèrent 300000 rixdales²⁾, et une grande partie de cet argent n'amena qu'une perte sèche.

Cependant il y eut dans le royaume un point où le grand travail prit une importance réelle, bien que là non plus le résultat ne répondit pas aux efforts. Ce point, c'était Copenhague. Comme on le sait, Christian IV a, plus que nul autre de nos rois, inscrit son nom dans l'histoire de cette ville en traits riches et pleins. Il agrandit Copenhague; il bâtit, à côté de la capitale et s'y reliant intimement, une ville, Christianshavn, munie de fossés et de canaux, à l'instar des grands centres cosmopolites de Hollande, qui furent en général ses modèles; il lui donna un port neuf et de nouvelles fortifications; il y érigea ses monuments architectoniques qui se distinguent par leur beauté et dont l'un, la Bourse, fut au service immédiat des bourgeois, et il leur a inspiré le désir d'embellir leur cité. C'est ainsi qu'il fit mettre une contribution communale pour l'érection d'un Hôtel de ville, «belle construction servant d'ornement et de parure à Copenhague, une des principales villes du

¹⁾ *Adelsvældens sidste Dage*, p. 76.

²⁾ Chiffre plus exactement indiqué: 307394¹/₂ (extrait de ce que le roi a fourni à la Compagnie des Indes; Archives de l'État). On peut noter, en consultant la liste des créances royales telles que les donne l'édition, publiée par Bricka et Fridericia, des lettres autographes de Christian IV, I, p. 224 et suiv., que ces créances proviennent la plupart du temps de prêts faits par le roi aux communes et aux particuliers pour mettre de l'argent dans la Compagnie des Indes (comp. Lettres parvenues à la Chancellerie, 1618).

royaume¹⁾; il fit de son mieux, sans trop y réussir, pour introduire l'ordre et la propreté. Et l'exemple du roi fut contagieux: ici l'on voyait surgir de nouvelles maisons particulières, sous l'influence du style de la renaissance; là, les églises Saint-Nicolas, du Saint-Esprit et Notre-Dame dardaient leurs flèches nouvelles vers le ciel et prenaient, de concert avec les tours de Rosembourg, de la Bourse et de l'Hôtel de ville, un aspect pittoresque. Dans les rues étroites circulaient des gens affairés, des idiomes étrangers se mêlaient au danois, et si l'on pénétrait dans les habitations distinguées, le regard rencontrait une riche bigarrure dans les sculptures des plafonds et des portes. Tout cela signifiait que la ville se débarrassait de son cachet du moyen âge et qu'au lieu d'être une ville comme telle autre ville du royaume, seulement un peu plus grande et se distinguant par le séjour plus fréquent du gouvernement, Copenhague devint la vraie capitale, celle où la vie avait ses plus fortes pulsations. Et ce qui y contribua puissamment, ce fut le fait que les nouvelles industries et plusieurs des grandes Compagnies se rattachaient immédiatement à la ville, ce qui n'eut pas lieu de l'aveu du sénat; car celui-ci avait prévenu contre la concentration de l'industrie manufacturière en un point, et conseillé d'en disséminer les diverses branches par tout le pays²⁾; mais le roi n'acquiesça pas à ses désirs.

Durant les années qui suivirent 1620, Copenhague prit donc une certaine tournure de grande ville, et le devint avec les contrastes d'une grande ville, sa haute classe aisée et vivant à la légère, et son prolétariat recruté dans les masses qui, affluant du pays entier, s'attendaient à trouver ici le travail dont elles étaient frustrées ailleurs. Mais c'est aux dépens des autres villes que la capitale grandissait. Ce qui le fait le mieux voir, c'est la Compagnie islandaise, celle de toutes les grandes

¹⁾ Nielsen, *Kjöbenhavns Diplomatarium* V, p. 7.

²⁾ Erslev I, p. 271.

sociétés commerciales qui en général réussissait le mieux. Primitivement, en 1602, Copenhague avait moins de ports de cette île éloignée ouverts à la navigation, que Malmö et Elsenour. En 1619, époque même où ladite Compagnie fut investie de ses privilèges, il fut décidé que tout l'armement des navires se ferait ici; c'est surtout Malmö qui sombra dans la lutte contre sa rivale supérieure en force, et, peu de temps après, les Compagnies de sels firent talonner la plupart des autres villes de province, Copenhague s'étant prudemment tenue en dehors. Tout ceci constituait un élément d'une importance péremptoire. Nulle part le Danemark n'eut de bourgeoisie vigoureuse dans les provinces du royaume, mais en revanche il eut une capitale dominant toutes les autres villes.

Jusqu'ici nous nous en sommes tenu exclusivement au côté social et économique de la politique suivie par Christian IV pour réformer les villes et la bourgeoisie; à cet égard nous avons cherché à donner les traits caractéristiques des principes, de l'application et des conséquences de cette politique. Cependant il surgit finalement une autre question. Cette activité réformatrice a-t-elle eu aussi un côté politique ou, en termes plus précis, l'intérêt notoirement grand que le roi portait à l'essor social et économique de la bourgeoisie se reliait-il à quelque pensée correspondante d'après laquelle cette bourgeoisie, devenant plus habile et plus riche, pourrait fonctionner comme organe auxiliaire dans la vie et l'administration de l'État? En traitant ici à part cette question, sans envisager davantage la constitution en vigueur et la position du roi vis-à-vis d'elle, on se bornera, conformément à ce qui a déjà été dit en commençant ces remarques, à rappeler que, malgré l'extension du pouvoir royal en Danemark depuis 1536, cette monarchie comparée à celles du reste de l'Europe, souffrait surtout de deux défauts, abstraction faite d'autres faiblesses (éligibilité du souverain, capitulation, etc.) savoir: les emplois étaient pour ainsi dire exclusivement entre les mains de la noblesse, et il n'y avait

aucune autorité régulière pour représenter les classes inférieures et seulement un sénat composé de nobles d'après la constitution. Sur ce point les deux prédécesseurs de Christian IV depuis 1536, son grand-père Christian III et son père Frédéric II, n'avaient tenté de réforme radicale. On doit noter que ce genre de réforme allait contre les intérêts de la noblesse dominante; mais la constitution et les capitulations étaient loin d'être si bien formulées qu'une pareille réforme fût en contradiction immédiate avec leur teneur. C'étaient donc là des échappatoires pour un roi dont la volonté et l'autorité étaient comme enrayées par les capitulations, et il n'y a pas à douter que Christian IV n'ait éprouvé un pareil sentiment et désiré faire tomber ou desserrer ces entraves. La question est donc de savoir si, en face des deux points indiqués plus haut, il a cherché à opérer un changement, s'il l'a compris et désiré.

Or, à l'égard du premier point, on doit admettre que le roi a réellement su apprécier l'état critique des choses et aspiré à y remédier. C'est surtout dans la grande influence du docteur Jonas Charisius, telle qu'on l'a décrite, qu'il faut voir un témoignage de sa propension à utiliser dans son administration les forces de la bourgeoisie. Mais dans ce sens on ne réalisa très certainement pas grand'chose. Si l'on considère le second point, le manque d'assemblées représentant les états inférieurs, il semble qu'à cet égard aussi, Christian IV ait, au début de son règne, songé combien il était désirable que, sous telle ou telle forme, de pareilles assemblées pussent surgir et grandir graduellement sous l'égide de la puissance royale et, si possible, devenir peu à peu pour le sénat une espèce de complément. Il y a en tout cas quelques traits qui indiquent cette direction. En 1603, le sénat avait montré de l'opposition à ce qu'on agit plus activement contre la Suède. Or, comme ce qui dans la conduite de cette puissance voisine mécontentait le roi, venait alors en grande partie de ce que le gouvernement suédois n'aurait pas pris en juste considération les réclamations des

commerçants danois surtout en tant que créanciers, Christian IV reprocha amèrement au sénat de ne pas attacher assez d'importance aux intérêts des marchands et bourgeois dans l'affaire présente; il prévint ce sénat contre l'animosité qui pourrait en résulter contre lui au sein de la bourgeoisie; il déclina toute responsabilité des suites de cette opposition en ajoutant, point très important dans cet enchaînement d'idées, que pour le moment il ne voulait, à ce sujet, s'adresser à aucune autre des classes de la société danoise, expression où l'on ne peut voir qu'une menace de ce dont il se croyait capable à l'avenir¹). L'année suivante, en 1604, il convoqua des assemblées provisoires de délégués des villes, en tout cas celles du Jutland et de la Fionie, afin de délibérer sur les moyens de faire relever leur profession et le commerce²). C'est trouver au roi le désir de voir sa politique réformatrice à l'égard de la bourgeoisie soutenue par la coopération de la bourgeoisie et grâce à l'initiative de la bourgeoisie même. Et, trait caractéristique, ce serait le docteur Charisius que le roi aurait chargé de traiter avec les délégués des villes jutlandaises. Toutefois ces assemblées avortèrent, et la cause en fut la résistance du sénat, si l'on en croit une tradition qui d'ailleurs est peu sûre. En outre il faut noter que quand, en 1608, le roi voulut faire élire pour son successeur son fils le prince Christian, il convoqua à la fois le sénat, le corps des nobles, le clergé et la bourgeoisie, et leur confia cette élection, tandis qu'en 1584 lui ne fut élu que par le sénat et la noblesse. Tout ceci dénote, nous venons de le dire, qu'au commencement il a eu la pensée de préparer un corps représentant la bourgeoisie.

Mais s'il a eu ces pensées durant la première période de son règne, il paraît aussi sûr qu'il les a promptement abandonnées. Parmi les preuves positives dans ce sens, la plus

1) Bricka et Fridericia I, p. 11.

2) Erslev I, p. 122 et suiv.

remarquable est qu'en 1615 il rejeta l'occasion que lui offrit le sénat même de s'adresser à une assemblée des états généraux. Cette année-là, il avait sommé le sénat de veiller à ce que, lui mort et ses jeunes fils devenus majeurs, ces derniers fussent respectés comme l'avaient été autrefois ses propres frères et sœurs. A cela le sénat répondit qu'il ne voulait pas y consentir sans l'assentiment des états inférieurs. Un prince enclin à créer un régime des états généraux côte à côte avec le sénat, aurait avidement saisi cet avis: Christian IV ne fit que s'en fâcher¹⁾. Somme toute, en dehors de la convocation de 1604 et de la séance élective de 1608, la période dont il s'agit ici, jusqu'en 1625, ne vit jamais le roi s'adresser aux états, et quant à la période suivante, il est vrai qu'en 1629 le roi montra de la prévenance envers la bourgeoisie jutlandaise exprimant le désir de voir se réunir ses délégués; mais si d'autre part, après 1625, nous rencontrons des assemblées d'états, la cause en fut exclusivement le besoin qu'avait le roi de faire approuver la levée de subventions extraordinaires.

La vraisemblance ne parle donc pas en faveur de ce que, abstraction faite d'une courte période de son règne, Christian IV a senti le besoin de susciter un véritable pouvoir des états investi d'autorité. Ceci nous rappelle à quel point l'idée d'une puissance de l'État imprégnait aussi ses réformes en fait d'économie, et nous sommes amenés à présumer que sa manière autocratique de penser n'a pas pu se réconcilier avec l'enrayement de son activité par de nouveaux liens. Il faisait des efforts pour s'affranchir autant que possible du sénat, mais ne désirait pas le remplacer par des représentants plus démocratiques. Il s'intéressait chaudement à la bourgeoisie; ses efforts pour la faire prospérer sont méritoires, mais il considérait l'État et la royauté comme l'unique point de départ.

¹⁾ Bricka et Fridericia I, p. 87.

